

Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du 28/01/2026

Séance du mercredi 28 janvier 2026 21:00 à Mairie

Quorum : 6

Membres présents :

Daniel LABURTHE, Michelle LAPORTE , Jérôme BUFFAUMENE , Béatrice BEYRIS, Muriel VILLAS, David MIREMONT, Frédéric ARCADE, Marie-Line GUEZENNEC, Laurent PRENERON

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Didier LAPORTE, Dominique BARAILLON

Président de séance : Michelle LAPORTE

Secrétaire de séance : Béatrice BEYRIS

Ordre du jour de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour	Nom du rapporteur
1	Lecture et approbation du compte rendu précédent	
2	Voyages scolaires	
3	Logements ancienne école	
4	CFU 2025-Commune	
5	Affectation des résultats 2025-Commune	

1- Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

2 - Voyages scolaires

Classe découverte ESTANG

L'école primaire d'ESTANG demande pour les élèves de CM1 et CM2 en classe découverte en région parisienne du 8 au 12 juin 2026, une subvention de 100 € par enfant.

Le conseil municipal est d'accord pour donner la subvention et souhaite connaître le nom des enfants qui partiront en classe découverte.

Classe CAZAUBON "Lascaux"

L'école élémentaire de CAZAUBON demande pour les élèves de CM1 et CM2 une subvention de 100 € par enfant pour un projet de voyage de 3 jours à Lascaux.

Le conseil municipal est d'accord pour donner la subvention de 100 € par enfant.

3 - Logements ancienne école

Travaux appartements ancienne école

- Nouveau compteur électrique mairie au "vestiaire foot" qui desservira tous les bâtiments du bas.

- Local ancien WC transformé en débarras pour 1 logement avec son compteur électrique.

- Débarrasser le local technique et prévoir travaux arrangement.

- Prévoir de déplacer le matériel de l'employé communal au hangar communal avec aménagements.

Commune de Mauléon-d'Armagnac



Détails des projets / délibérations :
D202601-VOTE DU CFU 2025-Commune

Investissement

Dépenses

Prévu : 578 407,34

Réalisé : 333 693,53

Reste à réaliser : 199 475,00

Recettes

Prévu :

Réalisé :

Reste à réaliser : 578 407,34
506 523,01
0,00

Fonctionnement

Dépenses

Prévu :

Réalisé :

Reste à réaliser : 387 283,68
223 577,11
0,00

Recettes

Prévu :

Réalisé :

Reste à réaliser : 387 283,68
393 288,37
0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :

172 829,48

Fonctionnement :

169 711,26

Résultat global :

342 540,74

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 8 voix Michelle LAPORTE , Jérôme BUFFAUMENE , Béatrice BEYRIS, Muriel VILLAS, David MIREMONT, Frédéric ARCADE, Marie-Line GUEZENNEC, Laurent PRENERON

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 3

D202602-Affectation des résultats 2025-Commune

Commune de Mauléon-dArmagnac



Publié le : 08/07/2026 09:38 (Europe/Paris)

Par : Mairie

https://www.intramuros.org/mauleon-darmagnac/documents_administratifs/70483

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, après avoir approuvé le CFU de l'exercice 2025 le 27/01/2026

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	143 065,74
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	26 645,52
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	169 711,26
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :	
Soit un besoin de financement de :	26 645,52
- un déficit des restes à réaliser de :	199 475,00
- un excédent d'investissement de :	172 829,48
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	169 711,26
- un excédent reporté de :	110 898,81
- un excédent de fonctionnement de :	58 812,45
Constatant que le compte administratif fait apparaître :	
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Considérant	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	172 829,48

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 9 voix Daniel LABURTHER, Michelle LAPORTE , Jérôme BUFFAUMENE , Béatrice BEYRIS, Muriel VILLAS, David MIREMONT, Frédéric ARCADE, Marie-Line GUEZENNEC, Laurent PRENERON

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 2

Le Secrétaire de séance,
Béatrice BEYRIS



Fait à Mauléon-d'Armagnac,
Le 30/01/2026 ,
Le Maire



Commune de Mauléon-d'Armagnac



Publié le : 08/07/2026 09:38 (Europe/Paris)

Par : Mairie

https://www.intramuros.org/mauleon-darmagnac/documents_administratifs/70483



Publié le : 08/07/2026 09:38 (Europe/Paris)

Par : Mairie

https://www.intramuros.org/mauleon-darmagnac/documents_administratifs/70483